



GSEA Charleville

Réunion DP du 20 Juillet 2009

Q.72 : DECLICS => L'émission de déclics est passé en 2009 à environ 29/jour ald 47/jour en 2008.

Pour quelles raisons ?

A ce jour le taux d'émission des déclics est de 1,6 par personne avec un taux de déclics de retenu de 78%. Le recentrage de la règle d'acceptation par rapport au référentiel est probablement une cause majeure de cette baisse, mais ce n'est certainement pas la seule. En effet, il faut aussi prendre en compte le fait qu'il y a beaucoup moins d'intérimaires, ainsi que le nombre de jours réellement travaillés. (le calcul actuel du taux d'émission est réalisé sur une activité de 5 jours par semaine quelque soit l'atelier) Enfin, les statistiques d'émission mettent bien en évidence que la baisse d'activité conditionne le volume des émissions.

Q.73 : Les manipulateurs des tapis de triages 1 et 2 FX sont équipés de climatisations (maintenance ext) celles-ci sont défectueuses ou ne fonctionnent pas,

À quand une réparation durable ou la pose d'une clim plus fiable ?

La société Johnson Contrôle a été contactée pour une réparation et un contrôle des 2 climatisations des manipulateurs Clansmann. Une première intervention a été faite, mais il semble que la société soit en difficulté. En effet, nous n'arrivons plus à les contacter (Un mouvement social perturbait l'activité de cette société).

Pour l'instant nous n'avons malheureusement pas d'autre solution. STG a été contacté par la maintenance exploitation ferreux pour rechercher une solution.

Q.74 : Il est interdit de retourner des bacs sans passage de fourches, mais à ce jour beaucoup de ces bacs arrivent au parc matière FX et encombrent la piste et gênent le bon fonctionnement de l'atelier !

Quelles solutions envisager vous ?

Une dotation supplémentaire de bacs avec passage de fourches est à l'étude. En attendant, la consigne de ne pas utiliser les bacs sans passage de fourches a été repassée en finition ferreux.

Q.75 : Zone de stockage parachèvement entre moulage fx et finition fx en mauvais état, risque de chute de bacs et d'accidents caristes ou piétons, stockages en devers, trous au sol) les pistes extérieures Manicourt, Elaire se dégradent, les pastilles de réparation dispensées par les espaces verts ne suffisent plus !

A quand une remise en état correcte ?

Des travaux de réfection des pistes sont prévus avant la fin de l'année pour un montant de 30 000,00 Euros. Concernant la piste de Manicourt, une étude complémentaire plus approfondie sur la gestion des stocks d'encours des Ferreux sera menée en intégrant la rénovation du revêtement et des bordures.

Q. 76 : Pourriez-vous faire un audit chaque année sur les ventilations d'atelier avant les fortes chaleurs ?

Pourquoi ? Afin de remédier aux anomalies constatées.

Le préventif des aspirations et ventilations est respecté. A ce jour, tous les matériels sont en marche. De plus, un chantier TPM a été lancé début juillet sur le parc des Make-Up de l'usine avec pour objectif de garantir le fonctionnement optimum du matériel.

Q.77 : la fonderie SBFM va certainement être reprise par le groupe Renault
(C'est une bonne nouvelle pour ses salariés)

Est ce que cette reprise va remettre en cause la production des vilebrequins et collecteurs a Charleville?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre dans cette instance. Toutes les informations utiles vous seront données lors des prochains CE.

Q.78 : Les lanterneaux aluminium 7m sont bloqués soit ouverts ou fermés, lorsque survient un orage il est impossible de monter sur le toit pour les fermer,

Nous vous demandons une REE avant qu'il y ai un accident.

Les lanterneaux de confort et de désenfumage du bâtiment 5 seront remis en état d'ici le printemps prochain. Pour ce qui est des verrières manuelles du 7m aluminium, les différentes remises en état ne sont pas satisfaisantes. Une étude est à mener pour améliorer le fonctionnement de ceux-ci et essayer d'automatiser leurs ouvertures et fermetures.

Q.79 : Ventilation d'atelier chaine 1 peu ou pas de soufflerie !

Pouvez-vous y remédier ?

Si oui quel délai ?

Les problèmes récents de qualité de l'air évoqués notamment en CHSCT font que nous sommes extrêmement prudents sur des éventuelles modifications de l'aéroléique du bâtiment. Nous regarderons comment améliorer les conditions de travail des personnels travaillant sur cette zone.

Q.80 : Bâtiment 48, alu 2 vestiaire hommes entrée D, une plaque de sol est enfoncée de 5 cms, ce qui rend dangereux le passage,

Nous vous demandons de remettre à niveau cette plaque !

La remise en état sera effectuée dans les meilleurs délais.

Q.81 : Pourquoi la vitesse des cars électriques et Thermiques n'est pas identique ?

Pour harmoniser le travail des caristes, nous demandons qu'elle le soit.

La vitesse autorisée pour les cars, qu'ils soient thermiques ou électriques est de 10 km/h. Les temps caristes sont d'ailleurs calculés avec cette vitesse. L'opération de bridage de la vitesse est en cours, une première commande de modification de 25 engins a déjà été passée (cars thermiques et transport métal), une seconde commande pour la modification de 15 cars électriques sera passée ce mois ci.

Q.82 : RESTAURANT,

Nous demandons que les tarifs de chaque produit soient indiqués près des produits pour faciliter le choix de chacun.

Cette action est en cours. Délai : septembre

Q.83 : L'imprimante de l'infirmerie a été retirée

Pourquoi ?

Nous appliquons les règles du groupe, soit : Pour garder une imprimante couleur, il faut au minimum avoir un quota de 2500 copies/an, ce qui n'est pas le cas pour bon nombre de copieurs couleur du site. Par conséquent, il faut dans la mesure du possible mutualiser le matériel. L'éloignement géographique de l'infirmerie, et la spécificité des documents imprimés ne permettent pas cette mutualisation. Celle de l'infirmerie, celle-ci sera remplacée par une imprimante de bureau.

Q.84 : **URGENT** : Dans le référentiel de compétence des OP d'UEP et SCOP. 2 déclics doivent être proposés et appliqués, mais il sera difficile voir impossible de mettre en application une proposition de modification proposée par un déclic, car travailler au nominal est la règle, et un standard validé est interdit de modification pour au moins 6 mois.

Certaines risquent de voir ces cases passées au rouge très prochainement.

Quelle solution est elle envisagée ?

L'application du référentiel DECLIC, qui a toujours spécifié qu'un DECLIC ne pouvait être posé sur un retour au nominal, n'interdit nullement l'amélioration du nominal. Il est sans doute plus difficile d'avoir une idée d'amélioration du nominal, mais cela est loin d'être impossible. De même, le travail au standard n'interdit nullement d'avoir des idées d'amélioration de celui-ci, bien au contraire. Rappel : Le standard est la meilleure pratique du moment, pratique la plus sûre, la plus simple et la plus facile à appliquer. La marge de progrès est encore conséquente. Enfin, A ce jour, à peine 30% des modes opératoires de fabrication sont écrits et moins de 5% sur les standards d'appui (Changement de campagne, d'outil, tâches fréquentielles,...).

Q.84 : SIA : Question du mois dernier

MPF=> sur quel référentiel se base t'il en 2009 ?

Est-ce celui qu'utilise les mécaniciens, si oui, est il adéquat à leurs mission qu'on leur demande ? Dans ce cas, comme c'était prévu, celui-ci devrait être réitéré...

Quand sera-t-il en 2010 et plus tard ?

DIR : C'est actuellement le même que pour la maintenance. Une évolution du guide pratique est à l'étude, des points bloquants posent encore problèmes.

SIA : nous vous demandons un délai

Fin 2009

Q.85 : combien de personnes ont été sanctionnées en absences sans motif le 14 juillet 2009 ?

Aucune personne n'a été sanctionnée.

Q. 86 :

.Dans le planning personnel, il apparait avant même la date indiquée

Les jours de congés

Les jours en H-

Pourquoi les jours en H+ n'apparaissent pas ?

Ce planning ne sait que débiter, il serait utile qu'il crédite pour qu'il soit utile. C'est un outil permettant de gérer l'absentéisme d'une équipe, donc seuls les événements d'absence sont pris en compte.

.Dans « consulter vos compteur »

Pourquoi ne voit-on pas d'impact sur les compteurs quand on fait une journée d'H+ CO alors qu'ils sont tout de suite débités si un congé est posé ?

L'incrémentation de ces compteurs nécessite un traitement paie, traitement qui se fait en milieu de mois. En conséquence, la visualisation dans les compteurs ne peut être immédiate.

Q. 87 : Question du mois dernier :

Au CACES on nous dit que rouler en marche arrière avec un car doit être de courte distance et de courte durée.

Aujourd'hui avec la réduction de la vitesse lorsqu'on livre par exemple une bombonne de DMEA il nous faut 7 mn pour la mener à l'alu et 7 mm pour le retour du vide.

Ceci demande une torsion de la colonne anormale pendant 14 mm minimum. Attention à ne pas faire des rappels d'incident pour les maux de dos à venir.

DIR : A partir du moment où la visibilité n'est pas masquée, on peut circuler en « marche avant ».

Question: La bombonne de DMEA mesure + 1 .50m de haut. Par contre nous aurions pu prendre comme exemple 2 bacs. Donc nous renouvelons notre demande.

Nous réitérons notre réponse et vous confirmons que les éventuelles conséquences physiques d'une position inconfortable sur un poste de travail n'entraîneront aucun rappel ni sanction.

Q.88 : pour les 90 ans de la marque CITROEN, qu'à prévu PSA ou/et l'usine de Charleville ?

Nous n'envisageons aucune manifestation particulière pour les anniversaires des autres sociétés du groupe.

Q.89 : Sans pessimismes,

Quelles mesures sont prévues dans l'entreprise si la grippe porcine « H5N1 » venait à s'y inviter au retour des congés?

Ces informations sont communiquées au CHSCT. Un plan, piloté par les médecins du travail est prévu.

Q.90 : remarque

Le 14 juillet, les distributeurs de sandwich étaient vides.

Il n'était pas prévu d'alimenter les distributeurs le 14 juillet, ce qui par ailleurs avait été annoncé à la commission restaurant, mais de faire un remplissage des appareils le 13 en fin de journée et d'informer les salariés de ces dispositions afin qu'ils puissent prendre leurs précautions. C'est sur l'information des salariés qu'il y a eu déficience.